

5343/106.

Colin de Coter,

Kleinberger

725 Fifth Avenue, 725.

New York.

Report présenté au Comité des accroissements

La photographie de ce tableau nous avait été montrée il y a quelques mois par M. M. Le Roy, qui parlait alors de prix de 2000 dollars. Il y avait malentendu sur ce point jusqu'à présent. M. Klenberger s'en est rendu acquiescent aux Salomon Galleries à New York, et l'a envoyé à New York de Bruxelles pour 4500 francs. Le tableau, qui représente les membres d'une grande assemblée de diverses figures allégoriques et le mariage de la Vierge au centre, est signé P. Van Sint et daté (nous jadis dans une notice descriptive détaillée) L'intérêt de cette œuvre d'art, représentée ici par son propre portrait, St Pierre et St Paul et la scène au parterre de la Pénitence de Bethsaïde, nous paraît d'abord fort grand, mais d'après la photographie, les portraits surtout paraissent sublimement d'excellente qualité. Cependant, nous à la vue du tableau même, nous nous regrettons de le trouver maltraité et restauré de telle façon que les colorations en ont été blanchies et crues ; les chairs sont délavées. Tant il est en malade, le tableau ?

Barth

Dans l'état présent de nos ressources pécuniaires pas favorable à l'acquisition de ce tableau de Van Sint

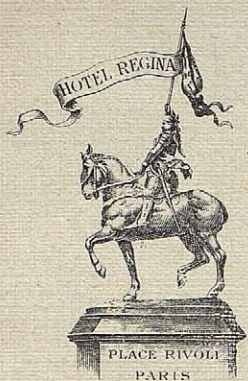
Hulst - Leo

Je trouve le tableau digne d'intérêt et serais désireux de l'examiner plus à loisir. Le prix paraît, d'ailleurs, bien élevé pour un Van Sint.

E Verbeek

Le tableau présente un vif intérêt mais il ne nous paraît pas de le réserver à cause de son mauvais état de conservation

P. Cressens - Gevaert



Paris le 7 juillet 1924

Monsieur Fierens-Jevaerts
Conservateur en Chef
du Musée Royal
à Bruxelles.

Cher monsieur,

J'ai l'honneur de vous accuser
réception de votre télégramme d'hier
annonçant que le Musée achète
le Mabuse pour $\text{frs. } 275.000,-$ et
de vous en faire ma réponse :

"Accepte avec remerciements. Amities"

Pour vous montrer l'intérêt sincère
que j'ai pour votre beau Musée et
l'amitié que j'ai pour vous personnel-
lement, je fais par la présente une
contribution de $\text{frs. } 10.000,-$ (Dix mille
Francs) pour cet achat.

Vous n'aurez donc que $\text{frs. } 265.000,-$
à verser pour mon compte à M^r.
Fierens.

Veuillez avoir l'obligeance de
m'envoyer une courte dépêche
aussitôt après la réception des
tableaux par P. Van Rint et
Colin de Caters que je vous ai
envoyés de New York, il y a un
mois. J'ai l'intention d'aller à
Bruxelles tout de suite après
avoir reçu votre dépêche.

Veuillez agréer, cher Monsieur
Fierens, l'expression de mes sentiments
très sincères.

J. Kieckhefer

Bruxelles, le 13 avril 1921.

Cher Monsieur Kleinberger,

(Lettre gardée par le C. en Chef)
X Je reçois votre aimable lettre datée du mardi 29 mars. Elle a dû se croiser avec celle que je vous ai envoyée il y a quelques jours et par laquelle je vous annonçais l'envoi de 2 exemplaires du catalogue James Weale. J'espère que ces volumes vous sont bien parvenus. J'exprimais aussi l'espoir de vous voir à Bruxelles lors de votre prochain voyage en Europe. Je vois par votre lettre que vous avez l'intention de faire une visite à notre capitale et je me réjouis à l'idée de vous rencontrer et de me promener avec vous dans notre salle gothique où vous verrez votre Portement de croix en place d'honneur.

Vous me parlez d'un Colin de Coter "Vierge et enfant" et me demandez si un tel tableau est de nature à m'intéresser. Je crois bien. Voulez-vous me dire à quelles conditions le Musée pourrait devenir acquéreur de cette oeuvre et avoir l'obligeance de m'envoyer une photographie si possible.

Croyez, cher Monsieur Kleinberger, à mes sentiments les meilleurs.

Le Conservateur en chef,

Bruxelles, le II mai 1921.

Cher Monsieur Kleinberger,

Je reçois à l'instant votre lettre datée du 25 avril ainsi que la photo du tableau que vous voulez bien signaler à notre attention. Je vous en remercie vivement. Je trouve, en effet, cette photo très intéressante. Mais, vous savez que je suis obligé de soumettre à la Commission directrice toute offre de vente et que la Commission ne se prononce qu'après avoir vu les œuvres présentées. Je ne pourrais donc que vous demander de vouloir bien, à votre prochain voyage, nous apporter l'œuvre si cela ne vous dérange pas trop. Je vous exprime toute ma gratitude pour les marques de sympathie dévouée que vous donnez à nouveau à nos collections. J'espère que vous serez, à l'heure actuelle, en possession des deux catalogues de Weale que je me suis fait un grand plaisir de vous envoyer.

Croyez bien, cher Monsieur Kleinberger, à mes sentiments dévoués.

Le Conservateur en chef,

A Monsieur F. KLEINBERGER,
725 Fifth Avenue,
NEW YORK.

F. Kleinberger Galleries, Inc.

Ancient Paintings

725 Fifth Avenue

ESTABLISHED
PARIS 1848

New York April 25th 1921
Monsieur Fierens-Girard
Conservateur en Chef. Bruxelles

Cher Monsieur Fierens !
Je prends de recevoir votre bonne
lettre du 13 ct. - mais je n'ai pas
encore reçu la lettre que vous
m'avez écrit avant, ni les deux
volumes de Weale. -
J'ai peur qu'ils étaient sur le
bateau "Finland", qui ayant eu
une avarie à la machine, a dû
retourner à Southampton; - le courrier

viendrait av. un autre bateau!
— Je vous en remercie toute de
même et vous prie de me dire
ce que je vous dois pour ces deux
Catalogues. —

Je viens de vous envoyer une belle
photographie de ce beau Colein
de Côte; — c'est un très beau
tableau, qui vous plaira sûrement!
— On en veut 150 000 francs; — vous
trouverez les mesures sur la photo!
— Si vous intéresse je vous aiderai
autant possible!!

En attendant le plaisir de vous
lire je vous prie d'agréer l'assurance
des mes meilleurs sentiments

avec Affection

P. J. Le propriétaire du tableau
m'accorde que Courtois de 10%

Comme je ne veux pas payer
avec votre Musée le pré-pat
pour vous serait 135 mille!

5-3 93/106

Bruxelles, le 6 juillet 1921.

Anvers, le 4 juillet 1921

Au Musée Royal des Beaux Arts

Messieurs,

BRUXELLES

Nous vous serions très obligés si vous
vouliez bien nous aviser de l'arrivée des deux ta-
bleaux que nous vous avons adressés en date du
29 juin dernier.

Entretiens veuillez agréer, Messieurs,
nos salutations empressées.

*M. Dantier
voulait voir / voir
la lettre*

P. P^{on} GOTH & C^o

Heur

Brevet Belge No. 233177 Laporte & Dosse, Anvers

adressés par

-York. Ils

fin d'être

e.

sideration

distinguée.

Le Conservateur-adjoint,

A Messieurs GOTH et Cie

ANVERS.

GOTH & Co
ANVERS

CARTES POSTALES



1921.

Au Musée Royal des Beaux Arts

Messieurs,

Nous avons bien reçu les 2 tableaux à nous adressés par
votre entremise, pour compte de M. Kleinberger de New-York. Ils
sont déposés dans les bureaux de notre Secrétariat, afin d'être
soumis à l'examen de la Commission directrice du Musée.

Agréiez, Messieurs, l'assurance de notre considération
distinguée.

Le Conservateur-adjoint,

A Messieurs GOTH et Cie

ANVERS.

F. Kleinberger Galleries, Inc.

Ancient Paintings

125 Fifth Avenue

ESTABLISHED
PARIS 1848NEW YORK:
CABLE ADDRESS:
SPERBERGE - NEW YORK
TELEPHONE 7715 PLAZAPARIS:
9 RUE DE L'ECHELLE
NEAR THE AVENUE DE L'OPERA
CABLE ADDRESS:
KLEINBERGE PARISM. J. J. J.
J. J. J.

New York le 27 mai 1921.

Monsieur Fierens - Gevaert
Conservateur en Chef
du Musée Royal des Beaux-arts
Bruxelles.

Cher Monsieur,

Je vous remercie pour votre aimable lettre du 11 c.
et j'ai le plaisir de vous informer que nous avons envoyé
à l'adresse du Musée deux caisses marquées FK. 1 & 2

Contenant: 1^o le Colin de Coterx (le armoiries sont celles du Comte
de la Collection de Sir H. R. Clark, Londres et de la Comtesse de Tendilla)

2^o le Pieter van Lint, dont je vous ai envoyé une
photographie récemment.

Tous les deux tableaux sont assez intéressants pour
être acquis par le Musée, je crois.

Je serai à Paris vers le 16 juin (à l'Hôtel Regina,
rue de Rivoli), et je me ferai un plaisir d'aller à Bruxelles
pour la Route Cardon. Je pourrai donc vous exprimer de vive-
voix ma gratitude pour les deux catalogues de Weale que
vous avez eu l'amabilité de m'envoyer. —

Les deux caisses doivent vous être livrées sans
frais. L'assurance est en route au Lloyd et au cas
d'indemnité, les constatations usuelles doivent être faites.
En attendant de vous serrer les mains, je vous prie, cher
Monsieur, de bien vouloir agréer l'expression de mes sentiments
très Cordiaux.

F. Kleinberger

ADMINISTRATION
DES TÉLÉGRAPHES ET DES TÉLÉPHONES

Beheer van Telegrafen en Telefonen



à (te) 054 h. (uur)

TÉLÉGRAMME - TELEGRAM

= FIERENS GAVAERTS
MUSEE ROYAL BRUSZELS

me Reymen

L

Il est interdit aux
porteurs d'accepter
aucune gratification.

De bestellers mo-
gen geene belooning,
hoe ook genaamd,
aanvaarden.

Indications de service les plus usitées inscrites éventuellement en tête de l'adresse, en toutes lettres ou en abrégé :
Meest voorkomende dienstaanwijzingen die, als er zijn, voluit of verkort vóór het adres worden geschreven :

D {	Télég. urgent Dringend teleg.	RP {	Réponse payée Antwoord betaald	XP {	Express payé Bode betaald	PC {	Télég. avec accusé de réception télégraphique Teleg. met telegrafische kennisgeving van ontvangst	PCP {	Télég. avec accusé de réception postal Teleg. met kennisgeving van ontvangst per post
-----	----------------------------------	------	-----------------------------------	------	------------------------------	------	--	-------	--

L'État n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée par voie télégraphique (Loi du 1^{er} mars 1851, art. 6).
Luidens art. 6 der wet van 1^{er} Maart 1851, is de Staat geenszins verantwoordelijk voor den dienst der bijzondere telegrammen.

NEWYORK 510/3 10 CIAL

à
te

N

= COTER ET VANDINT ENROUTE = KLEINBERGER

M. Baert

NOMME ET DRESSEMENT (C. 10) 1^{re} Edition 1919.

Bruxelles, le 3 juin 1921.

Monsieur Kleinberger,

Je vous ai télégraphié au reçu de vos deux lettres des 17 et 19 mai; je suppose le tableau Van Lint en route pour l'Europe, aux frais, risques et périls de l'expéditeur selon la règle, afin d'être soumis à l'examen de la Commission du Musée de Bruxelles. M. Le Roy nous le signalant de son côté, nous avons estimé, - le Musée ne pouvant prendre par correspondance d'engagement formel - que l'envoi du tableau s'effectuerait plus aisément à son adresse. Mais je ne vous cache pas que M. Le Roy nous communiquait le prix éventuel de 2000 dollars; d'où mon étonnement en constatant que vous en êtes propriétaire et qu'il s'agit maintenant de 45.000 francs. Enfin, nous nous expliquerons là-dessus ici-même et en présence du tableau, espérons-le, puisque vous assisterez à la vente Cardon. Nous n'avons plus eu l'occasion de reparler de cette affaire à M. Le Roy.

Croyez, Monsieur Kleinberger, à l'assurance de mes sentiments très distingués.

Le Conservateur en chef,

A Monsieur F. Kleinberger,
725 Fifth avenue.
NEW-YORK.

MEMORANDUM

NEW-YORK BRANCH

725, Fifth Avenue

Téléphone:

GUTENBERG 12-95

Adresse Télégraphique:

KLEINBERGÉ - PARIS



F. Kleinberger

9, Rue de l'Echelle

Paris, le 18 juillet 1923

Je reconnais avoir reçu de Mr F. Kleinberger,
Paris, le tableau par Pieter van Lint, réunion de
personnages, dont je prendrai livraison au Musée à
Bruxelles, - en Condition pour fcs. 45,000.- belges.
(Quarantecinq mille Francs Belges) -

Tableaux Anciens

NEW-YORK BRANCH
725, Fifth Avenue

Téléphone:
GUTENBERG 12-95

Adresse Télégraphique:
KLEINBERGÉ - PARIS

F. Kleinberger
9, rue de l'Echelle

Paris, le 18 juillet 1923

Monsieur Fierens-Gevaert
Directeur du Musée Royal
Bruxelles.

Cher Monsieur le Directeur,

Je vous prie de bien vouloir faire remettre le tableau
par PETER VAN LINT (avec sa caisse), qui m'appartient, au porteur de
la présente, Monsieur Gaston Neumans.

Veuillez agréer, cher Monsieur le Directeur, l'expres-
sion de mes sentiments les meilleurs;

F. Kleinberger

Kleinberger
393/106

Bruxelles, le 26 janvier 1923.

Monsieur,

Nous nous permettons de vous rappeler que le tableau de P. Van Lint, Mariage de la Vierge, avec nombreux personnages, se trouve encore déposé dans les locaux de notre administration. C'est vainement que nous nous sommes efforcés, à diverses reprises, de lui trouver un acquéreur parmi les "Amis des Musées"; quant à la documentation, nous conservons aux archives la photographie et les renseignements historiques que vous avez bien voulu nous communiquer naguère. Mais nous voudrions être autorisés par un mot de vous à faire remettre le tableau en votre nom chez M. G. Neuhans par exemple ou l'un de vos correspondants à Bruxelles.

Agréez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments très distingués.

Le Conservateur-adjoint,

A Monsieur F. KLEINBERGER,
9 ~~Place~~ de l'Echelle,
all PARIS.

Bruxelles, le 12 juin 1922.

5303/106

Monsieur,

Nous conservons toujours en dépôt dans nos réserves le tableau de Van Lint, à propos duquel une correspondance fut échangée naguère. Les Musées de Bruxelles et d'Anvers s'en étant désintéressés, je me suis enquis auprès de divers particuliers; mais je crois avoir maintenant épuisé les chances de trouver l'amateur susceptible d'acquérir ce morceau d'histoire anversoise. Je vous serais obligé en conséquence de vouloir bien nous indiquer ce qu'il y a lieu de faire du dit tableau; le faire reprendre peut-être par l'un de vos correspondants belges?

Agréez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments très distingués.

Le Conservateur-adjoint.

A Monsieur Kleinberger
9 rue de l'Echelle.9
Paris.

KONINKLIJK MUSEUM
VAN SCHOONE KUNSTEN
ANTWERPEN



MUSÉE ROYAL
DES BEAUX-ARTS
ANVERS

N° G/2

5393/106
Anvers, 29 Mars 1922

Kleinburgel
Monsieur P. Bautier,
Conservateur adjoint du Musée royal
des Beaux-Arts Bruxelles

Mon cher Bautier,

Mille remerciements pour la photo Snyders, qui m'intéresse vivement, comme bien vous pensez. Voilà un problème fort embarrassant. Laquelle des deux versions est la plus authentique ? A en juger d'après la photo, le morceau du Prado l'emporte à certains points de vue; mais il faudrait voir le coloris; le nôtre est fort beau de ton. Je serai heureux d'avoir votre avis, lorsque vous aurez revu notre exemplaire.

Le van Lint a déjà été offert au Musée il y a un an à peu près, et je vous avoue franchement que, malgré tout l'intérêt documentaire que présente cette oeuvre, je n'ai nulle envie de remettre la question sur le tapis. C'est de la peinture bien ennuyeuse; le Musée est déjà trop encombré de ces machines. Mais le tableau serait bien à sa place dans un des Musées d'Antiquités le Steen ou le Vleeschhuis; on pourrait en saisir la Commission de ces Musées, et solliciter, au besoin une subvention spéciale de la Ville. Toutefois il me paraît bien peu probable qu'on trouverait les 28.500 frs. demandés. Les vendeurs devraient en rabattre considérablement. Ils devront bien finir par là, car le morceau n'est pas d'un placement facile.

Je viens précisément d'écrire hier à Monsieur Fierens à propos des Martini. On les réclame à cor et à cri.

Bien à vous,

P. Buchman



N° G/2

Anvers, 22 Mars 1922

Monsieur P. Bautier,
Conservateur adjoint du Musée
royal des Beaux-Arts
9, rue du Musée Bruxelles

Mon cher Bautier,

Merci pour le souvenir que vous m'avez envoyé en cours de route. Je vous envie un peu, puisque je suis toujours cloué à mon poste....

Pour ce qui est du van Lint, je vous dirai tout de suite que le vent est peu favorable aux acquisitions de ce genre. La Commission estime, non sans raison, que le Musée est déjà trop encombré d'oeuvres de maîtres secondaires et qu'il ne faut rien y ajouter si ce n'est dans des conditions tout à fait exceptionnelles.

Toutefois je ne crois pas avoir vu le tableau. Ne pourriez-vous me communiquer une photographie ? Sinon je viendrai voir le tableau à l'occasion. A propos : quand puis-je venir reprendre Simone Martini ? Le prêt avait été consenti pour trois mois....

Je prends note avec plaisir de vos indications relatives à Snyders. Le Prado ! Quel monde ! Il faut que j'y retourne. Voilà bientôt dix-huit ans que j'ai fait ce voyage. Il est temps de raviver mes souvenirs.

Bien cordialement à vous.

Purchmann

F. Kleinberger Galleries, Inc.

Ancient Paintings

725 Fifth Avenue

ESTABLISHED
PARIS 1848

New York 23. febr. 1912

Monsieur le Conservateur adjoint
du Musée Royal
Bruxelles

Monsieur !

En possession de votre lettre du 7. Jan.
C'est-à-dire bien faire encore un
grand sacrifice pour faciliter
l'activité bienfaisante de la Société
des amis des Musées Royaux, et vous
laissez le grand et beau tableau de
Van der Weyden pour 28500. francs, dernier
prix
C'est aussi ^{devenue} de l'échange favorable

actuel des francs, et détachant
symphonique que j'ai pour vos beaux
Musées !

En attendant of repose, agréer
cher Monsieur l'assurance des
mes sentiments distingués

Heinrich

P.S. Mes meilleurs compliments
à Moas. Tiersen-Gevaert et vouloir
lui dire que l'exposition planée
est seulement remise, - nous en
causerons cet été, - j'aurai le plaisir
de venir lui serrer la main -
Miss Frick va vous écrire aussi
au sujet d'échange des Photo's -
je lui en ai parlé !!

Le prix de 28500 fr est bien entendu Cash, car
l'échange peu changer alors je pourrai encore plus !!

Bruxelles, le 7 février 1922.

Monsieur Kleinberger,

Le tableau de P. Van Lint étant toujours déposé dans nos réserves et le Musée d'Anvers ne semblant pas avoir donné suite à la proposition de vous en parler pour ses collections, - nous avons l'intention de soumettre la toile à l'examen des Commissaires de la Société des Amis des Musées Royaux. Vous connaissez leur activité bienfaisante en faveur de l'accroissement de nos galeries, - mais aussi la modicité de leurs ressources! Pourriez-vous en conséquence, afin que nos démarches aient plus de chance d'être accueillies, nous faire savoir à quel prix vous consentiriez à laisser le tableau en Belgique ?

Agréez, Monsieur Kleinberger, l'assurance de mes sentiments très distingués.

Le Conservateur-adjoint,

A Monsieur F. KLEINBERGER,
NEW-YORK.

TRANSPORTS INTERNATIONAUX

MARITIMES ET TERRESTRES

CAMIONNAGES, MISES A BORD, RÉCEPTIONS, MAGASINAGES, ASSURANCES
DÉDOUANEMENTS

MÊME MAISON A ANVERS
10-12, RUE DE L'AMIDON

TÉLÉPHONES :
BUREAUX ET MAGASINS 1558
AUBETTE NORD 4585
SUD 6023

Ad. Télég. : GHÉMAR-ANVERS

Louis Ghémar

BRUXELLES

68-70, RUE DES COMMERÇANTS, 68-70

SERVICE RÉGULIER FLUVIAL
ENTRE

BRUXELLES-ANVERS

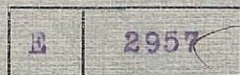
PAR BATEAUX MOTEURS :
LOUIS GHÉMAR I, II, III, IV

TÉLÉPH. B. 3017-7498

Ad. Télég. :

LOUIS GHÉMAR-BRUXELLES

AVIS TRÈS IMPORTANT
A RAPPELER DANS TOUTE CORRESPONDANCE



NE TRAITER
QU'UN SEUL SUJET PAR LETTRE



COMPTE CHÈQUES-POSTAUX : BRUXELLES, N° 27380
ANVERS, N° 45516

Bruxelles, le 27.1. 1922.

Monsieur le Directeur du Musée
Royal des Beaux Arts de Belgique

Musée Ancien-Rue de la Régence

BRUXELLES.

Monsieur le Directeur,

Je vous serais très reconnaissant si
vous vouliez bien me donner les renseignements suivants:

Je suis chargé par Mr. Neumanns de
Bruxelles de réexpédier à l'adresse de Mr. KLEINBERGER
à New-York-709 Fifth Avenue- I caisse contenant un
tableau par Colin de Coter origine flamande -
" Vierge à l'Enfant " .

Pour me permettre d'établir la facture
consulaire, document tout à fait indispensable, je
devrais avoir les indications suivantes :

- 1°) Date approximative de l'entrée en Belgique du
tableau .
- 2°) Port d'embarquement en Amérique ,
- 3°) Port d'arrivée en Europe .

Je vous prie donc, Monsieur le
Directeur, de bien vouloir me faire parvenir ces
renseignements qui me sont indispensables pour procéder
au retour de ce chef d'oeuvre . Je vous remercie beau-
-coup pour les renseignements que vous voudrez bien me
donner et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur
mes salutations distinguées . *Louis Ghémar*

NOTA. — Les expéditions se font aux conditions générales et particulières des compagnies de chemins de fer
employées et aux clauses imprimées des connaissements. Les prix de transport ne comprennent aucun risque d'assurance.
L'assurance maritime et terrestre n'est soignée que sur ordre formel et par écrit et s'effectue aux clauses et conditions
de la Police d'assurance d'Anvers. On sera sans recours contre moi pour retards, avaries, etc., si à l'arrivée le destinataire
n'a pas fait les réserves légales vis-à-vis des transporteurs.
Le transport par mon service de bateaux se fait aux conditions des lettres de voiture imprimées mises à la
disposition des clients.

RAPPORT AU COMITE DES ACCROISSEMENTS.

La Madone attribuée à Colin de Coter (l'attribution serait de M. Friedländer) que M. Kleinberger offre en vente pour 125.000 francs est un panneau intéressant pour l'histoire du maître de Flémalle, dont l'artiste est un imitateur en même temps qu'élève probable de Roger Van der Weyden, à Bruxelles. Il y a ici un exemple de la continuité dans le choix des modèles : la Vierge de l'Institut Städel à Francfort se trouve à l'origine de ce type, qu'on reconnaît aussi dans la "Madeleine ^{usine} ~~agencillée~~" et dans d'autres compositions dérivées; c'est donc un document d'étude plutôt qu'une chose véritablement belle (certains détails trahissent d'ailleurs la restauration). Faut-il alors consacrer à pareil achat une part de nos ressources déjà si minimes ?

M. Kleinberger fournit les détails suivants : le panneau provient de la collection de Sir H.R. Clark (Londres); les armoiries sont celles du Comte et de la Comtesse de Tendilla.

Le Conservateur-adjoint,

Baume

L'attribution à Colin de Coter n'est pas d'une évidence manifeste. Il se peut qu'il s'agit d'une œuvre de jeunesse sous l'influence de Roger van der Weyden, mais en tout cas ce n'est pas une œuvre typique. Le jugement des derniers démissionnaires n'est pas en faveur du prix de 40 000 fr. Conclusion négative.

Hulst de Loos

Je trouve le prix très élevé pour une œuvre bien douteuse d'un peintre qui est surtout connu comme emprunteur.

E. Verlaan

L'argument de M. Hulst de Loos est topique.
L'œuvre n'est point de valeur P.S.

SATINOVER GALLERIES
27 WEST 56TH STREET
NEW YORK

TELEPHONE CIRCLE 1654
CABLE ADDRESS "OVERSATIN"

April 23rd, 1921.

Musée de Bruxelles
Bruxelles, Belgique

Dear Sirs:-

We are inclosing you a photograph of a very beautiful painting we were fortunate to secure in a little town out west.

It is signed and dated by Pieter van Lint and is in most astonishing wonderful good state of preservation, and magnificent in color. We are also inclosing a little description of the painting and the personages inscribed on the painting. The photograph does not do justice to the beauty of the original. X

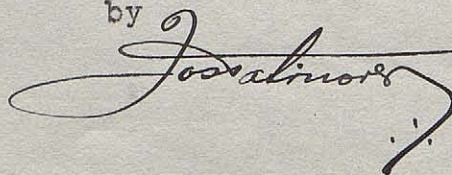
It is on canvas measuring 72 x 96 inches and was formerly in the collection of Senor Salvador de Mendonca, Brazil. | *Inclosing*

Before trying to sell it here in this country, we think that such a work ought to have a much greater interest for Belgium where it should find its ultimate place, and for this reason and only as a matter of preference on our part are we attracting your attention to it.

Should you be interested in securing this masterpiece by Van Lint, please cable us on receipt of this letter and if the painting will still be unsold at our galleries we will let you have the fullest preference.

Yours very truly,

Satinover Galleries,
by



JS/WW

THE DATA AFFORDED BY THE PAINTING.

The present painting represents the officers of one of two confraternities or gilds. The two main prominent characters are the Virgin Mary and St. Joseph, and between them stands a catholic Priest in the act of pronouncing man and wife.

In the foreground are three seated female figures, allegorical of the divine virtues, Faith, Hope and Charity. Faith wears the helmet symbolical probably of salvation. (Eph. 6, 17) In her right hand she bears a lighted taper signifying watchfulness and a heart which may signify devotion. The Antwerp Gild of the Coiners bore as arms a heart against a gilt and blue striped background; but it is improbable that this heart is an emblem of anything more than devotion. With her left arm Faith supports a tablet containing a Hebrew inscription of which only one or two words are easy to make out (l. e. "Jersulem"); this tablet is doubtless significant of the Old Testament or of the old covenant. On top of it there lies a large quarto that is doubtless the New Testament, symbolical of the new dispensation. We may summarize the symbolism of Faith by saying that she devotes herself with enthusiastic vigilance to the protection of revealed religion.

Hope, the second figure, is symbolized by a large anchor. Two crossed anchors were the insignia of the Gild of Merchants at Antwerp, but as there is only one anchor shown in the picture we may not conclude that it symbolizes anything more than the traditional attribute of Hope. Hope wears a wreath of small artificial flowers of various colors, containing elements of red, white and blue. In these colors there is probably no special significance.

Charity is represented as a Flemish woman, with three children, of the type often painted by Reubens and Van Dyck. ~~XX~~ The smallest of the children rests his hands upon her breast to symbolize her maternal character, another holds a well poised pear which attracts the attention of the third. From the head of Charity there proceeds a flame probably symbolical of the fire of affection.

In the two lower corners of the painting there are given the names and the positions of 16 members of gilds. In the center stands the Priest, H. Pieter van Bascrode, C. P. L. This H. probably means Heer, but the abbreviation C. P. L. has thus far defied intensive research. It is probably not a University degree; the only University degree ending in L. which was used at that time in Belgium was S. T. L. for Licentiate of Sacred Theology. In at least one of the monastic colleges at Louvain, the University which served this region, there was a teaching position called "Lector".

Father Pieter van Bascrode is habited in his vestments, a red cope worn over a white amice which show at the neck. A skirt which reaches the ground is probably part of the habit of a monastic order or chapter of canons to which this wearer belonged. It is white which would suggest the Carmelites (called in England the White Friars), or the Premonstratensians, (called in England the White Canons.)

On the left of the painting as we face it there stand eight men whose names and offices are given in the left hand column. On the right of the painting as we face it are seven men whose names and offices are given in the right hand column as follows:

Adriaen Janssens
dienende deeken

Hans Wandelaers
ovderman en ovt deeke

Henderick Wÿgers
ovt deeken

Ian Sebrechts
ovt deeken

Karel de Pooter
denende busmster

Henderick Huÿsmans
dinende kappelmeester

Mathÿs de Paep ovt
ovderman

Iaqvs Mans als knaep

Cost vade Kamer

Dielis Gootens
dinende deeken

Iacus van Eertvelt
dinende ovderman

Iasper Vervoort
ovt deeken

Ieronimus van Hoof
ovt deeken

Hans van Mol
ovt deeken

Hans Koÿmans
dienende busmeester

Peeter Melÿn
dienende kappelmeester

Pieter van Lint F.A.
1645 (or 1643)

The careful tabulation of these names show that the subjects of the portrait are arranged in order of their rank and in no other way. First we have the Deans then in service, next the Alderman or Seniors, then in service, then three officials whose rank is "ovt Deeken", which means ex-Dean, though it may mean Dean commissioned for matters lying outside the Gild. Then follows the Treasurers (Dienende Busmeester) in office and the (Kappelmeester) in service, which means here, not bandmaster, but the one in charge of the chapel in which the confraternity meets. The eighth man who is tucked away in the upper left hand corner of the picture represents the "Knaep" an office represented but once. The title "Knaep" which is like the German word "Knappe", may mean either "squire" or "page"; but in any case it denotes a minor office.

It is evident that the picture either represents two gilds or one gild which has at least two incumbents for every office.

KLEINBERGER.

725 Fifth avenue.

NEW-YORK.

D'après proposition Leroy supposons tableau Vanlint en route
pour examen au Musée. Lettre suit.

FIERENS-GEVAERT.

Exp. Fierens-Gevaert, ~~XX~~
9 rue du Musée,
BRUXELLES.

EXCHG
COMMUNICAN
STAMPED

RECEIVED
MAY 12 1913
E. BOAT

F. Kleinberger Galleries, Inc.

Ancient Paintings

725 Fifth Avenue

ESTABLISHED
PARIS 1848

*New York May 19th
1911*

Cher Monsieur Fierens !

*Quelques mots encore, - ne dites rien à
Leroy de cette affaire de Van der Woud, je ne
veux pas qu'il croit que je voulais
peut-être lui faire du tort. - mais
c'est le propriétaire (un M. Fortinose)
qui m'a dit tout ça et ayant besoin
de l'argent toute de suite, il a préféré
de me le vendre. Cash. meilleure
marché. et moi croyant que
c'est une très bonne acquisition
pour vous, surtout à ce prix là, -*

Je vous l'ai toute de suite offert!
— Si par hasard je ne troupe
rien parlons plus et considérez
toute l'affaire comme nul!
Avec l'expression des mes meilleurs
sentiments votre

Thimbley

h. Baulies
ni en parler

F. Kleinberger Galleries, Inc.

Ancient Paintings

725 Fifth Avenue

ESTABLISHED
PARIS 1848

New York May 17 1924

Monsieur Fierens-Jevaert, Bruxelles

Cher Monsieur Fierens-Jevaert!
Mille remerciements pour les deux
Catalogues de l'exposition de Bruges,
que je viens de recevoir -
Je vous envoie par le même Courier
une photogr. d'un tableau fort
intéressant pour votre Musée, il me
semble!

C'est un tableau très important
signé: Pieter Van Luodt et daté

et représentant une quille
(je crois) dont les noms des membres
se trouvent sur le tableau même!

- Cet tableau qui est bien peint
et en bon état se trouve ici et
je peux vous l'offrir pour 45000 frs

- Le propriétaire en avait demandé
50000 frs dernier prix à Leray
qui sur la photo qu'il avait reçue
en demandait par telegramme le
dernier prix.

J'ai pu l'obtenir du propriétaire
qui avait bien besoin de l'argent
pour 45 mille, et je vous l'offre
au même prix, ne voulant pas
en faire une affaire avec vous
qui s'entend beaucoup, ni avec
votre si beau Musée.

S'il vous intéresse

Envoyez moi un Teleg. et je
vous l'expédie de suite, - il
est sans cadre et mesure
haute 1 m. 73 et larg. 2 m. 38 -

En attendant votre réponse
je vous prie cher M. Fierens
d'agréer mes meilleures salutations
votre

Heinluy

P.S. Je viendrais probablement
pour la vente Cardon!

F. Kleinberger Galleries, Inc.

Ancient Paintings

725 Fifth Avenue

ESTABLISHED
PARIS 1848NEW YORK
CABLE ADDRESS:
SPERBERGE - NEW YORK
TELEPHONE 7715 PLAZAPARIS:
9 RUE DE L'ECHELLE
NEAR THE AVENUE DE L'OPERA
CABLE ADDRESS:
KLEINBERGE PARISMonsieur Fierens-Gevaert,
Conservateur en Chef du Musée Royal
Bruxelles.

New York le 7 juin 1921.

Cher Monsieur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre Cable du 2 Cour. concernant le tableau par Pieter Van Lint, auquel je vous ai répondu le 3 cour.

"Coter et Van Lint en route,"

Veuillez trouver ci-inclus une lettre originale de Mr Satinover concernant ses négociations avec Messrs. Leroy frères qui n'ont pas abouti, - et qui explique toute l'affaire.

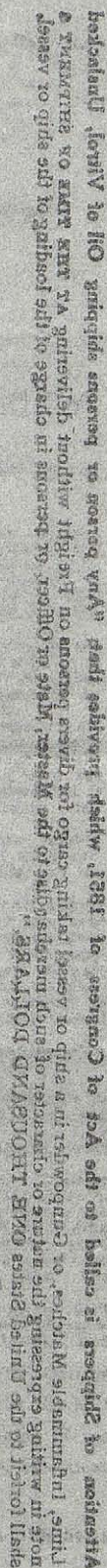
Ayant acheté le tableau par Van Lint de Mr Satinover Comptant, je suis le seul propriétaire du tableau, et comme tel je l'ai offert au Musée.

J'ai le plaisir de vous envoyer ci-inclus en outre le commissariat de la Caisse contenant le Colin de Coter et le Pieter Van Lint.

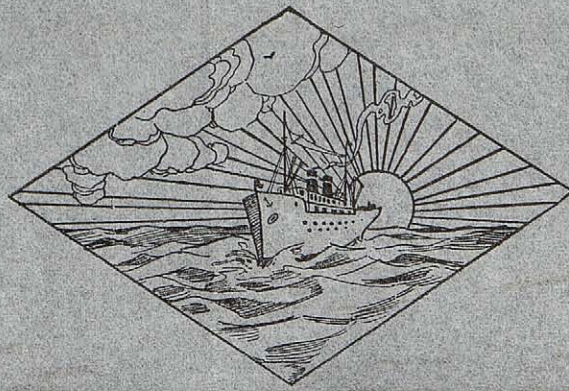
Je m'embarque le 9 cour. pour Paris, où j'espère d'arriver le 16 (Hotel Regina, rue de Rivoli).

Veuillez agréer, Cher Monsieur, l'expression de mes sentiments bien dévoués.

F. Kleinberger



Attention of Shippers is called to the Act of Congress of 1851, which provides that "Any person or persons shipping Oil of Vitrol, Unslacked Lime, Inflammable Matches, or Gunpowder in a ship or vessel taking cargo for divers persons on Freight without delivering AT THE TIME OF SHIPMENT a note in writing expressing the nature or character of such merchandise to the Master, Mate or Officer, or persons in charge of the loading of the ship or vessel, shall forfeit to the United States ONE THOUSAND DOLLARS."



W.F. Collins & Co.

43 Cedar Street
NEW YORK

Foreign Freight Contractors Forwarding Agents

Subject to the conditions of all the Clauses attached to
or inserted in the Steamship Company's and connecting carriers Bills of Lading

MARKS AND NUMBERS OF PACKAGES

FK 1/2

FOR DELIVERY CONSIGNEE must surrender one Bill of Lading duly endorsed

to *Goth & Co Antwerp*

Through rate to	at	per	
Freight on	Lbs.	"	100 lbs
	Cft.	In.	Cft.
Primage			
Charges			
Total			

THROUGH BILLS OF LADING ISSUED TO ALL PARTS OF THE WORLD

RECEIVED at *New York* from *G. Kleusberg & Galleries Inc.*

In apparent good order and condition (contents and condition of contents unknown) to be transported by the

Good Steamship *Titonian* or other available steamer bound for *Antwerp*

Two (2) Cases Pictures Val \$1000

marked as per margin, to be transported to the port of *Antwerp* and thence by *rail* to *Brussels*

at owner's risk (subject to all clauses and conditions contained in Bills of Lading of connecting Steamship or Railway Companies) and to be delivered at

that place to *Musee Royal des Beaux Arts de Belgique* or to his or their assigns.

Freight, primage and disbursements for the said goods to be paid, as per margin without deduction. Freight is considered earned at the time of payment, and is not recoverable by the shipper or consignee under any circumstances, vessel lost or not. Average, if any, payable according to York-Antwerp Rules of 1890.

IT IS MUTUALLY AGREED that the Ship shall have liberty to sail without pilots; to tow and assist vessels in distress; to deviate for the purpose of saving life or property; to convey goods in lighters to and from the Ship at the risk of the owners of the goods but at Ship's expense; and in case of the Ship shall put into a port of refuge, to tranship the goods to their destination by any other steamship. It is distinctly understood that the undersigned are only the agents of shippers and are in no way responsible for the acts and defaults of the carriers to whom they entrust the goods.

IT IS ALSO MUTUALLY AGREED that the undersigned and the several carriers to whom shipment may be entrusted are to have a general lien on the said articles for all claims for freight, insurance and charges advanced, and in the event of any such claim being unsatisfied, said property may be sold or so much thereof as may be necessary to satisfy their lien, and such sale may be by public auction or private sale, without notice to the owner, consignee or consignee of the said goods, and the net proceeds of the property shall be applied in or towards the satisfaction of such lien. If the said goods shall be confiscated by any Government for breach of Customs Laws or regulations, and the lien be thereby impaired or lost, the shipper will pay all transportation charges.

IT IS ALSO MUTUALLY AGREED that said the undersigned are Forwarders only, and not be held liable or responsible for any loss or damage to said property while being conveyed by the carriers to whom the same may be by said the undersigned entrusted, or for by any loss arising at any time from the dangers of railroad, ocean or river navigation, steam, fire in stores, depots or in transit, pirates, robbers, thieves, pilferers, or by leakage, drainage, breakage, negligence of servants or employees, or any cause, whatever, unless in every case the same is proved to have occurred from the fraud or negligence of said the undersigned; nor in any event shall the owner of said property demand or recover beyond the sum of twenty-five dollars, at which each package forwarded is hereby valued, unless otherwise herein expressed, or unless specially insured by them and so specified in this receipt, the amount of which insurance shall constitute the limit of the liability of the undersigned.

IT IS ALSO MUTUALLY AGREED that if the said property is entrusted or delivered to any express company, steamship, railroad or other carrier, whether named in this receipt or not (which said the undersigned are hereby authorized to do, subject to all the usual conditions of transportation of such carrier), such person or company so selected shall be regarded exclusively as the agent of the shipper or owner of said property, and as such alone liable, and the undersigned shall not be, in any event, responsible for the negligence or non-performance of such company or person.

IT IS ALSO MUTUALLY AGREED that the undersigned and the said carriers and each of them shall not be liable for any loss or damages occasioned by causes beyond their control, by the risks and dangers of land transportation, by the perils of the sea, or other waters, by fire from any cause or whatever occurring; by barratry of the master or crew; by enemies, pirates, or robbers; by arrests and restraint of princes, rulers or people, riots, strikes or stoppage of labor; by explosions, bursting of boilers, breakage of shafts or any latent defect in hull, machinery or appurtenances, by collisions, stranding, or other accidents of navigation of whatsoever kind, even when occasioned by the negligence, default or error in judgment of the pilot, master, mariner, or other servants of the ship-owner (not resulting, however, in any case from want of due diligence by the owners of the ship or any of them, or by the Ship's Husband or Manager); nor for heating, decay, putrefaction, rust, sweat, change of character, drainage, leakage, breakage, or any loss or damage arising from the nature of the goods or the insufficiency of packages; nor for land damage; nor for the obliteration, insufficiency or absence of marks, numbers, addresses or description; nor for the risk of craft hulk, or trans-shipment; nor for any loss or damage caused by the prolongation of the voyage.

1.—IT IS ALSO MUTUALLY AGREED that the several Carriers shall not be liable for Gold, Silver, Bullion, Specie, Documents, Jewelry, Pictures, Per-fumeries, Embroideries, Works of Art, Silks, Furs, China, Porcelain, Watches, Clocks, or for goods of any description which are above the value of package, unless bills of lading are signed therefore, with the value therein expressed and a special agreement is made.

2.—ALSO, that Shippers shall be liable for any loss or damage to person, ship, car and on cargo or other property caused by inflammable, explosive or dangerous goods, shipped without full disclosure of their nature, whether such shipper be Principal or Agent; and such goods may be thrown overboard and destroyed at any time without compensation.

3.—ALSO, that the Carrier shall have a lien on the goods for freight and charges, also for all fines and damages which the ship or cargo may incur or suffer by reason of the incorrect or insufficient marking of packages or description of their contents.

4.—ALSO, that in case the Ship shall be prevented from reaching her destination by Quarantine, the Carrier may discharge the goods into any Depot or Lazaretto, and such discharge shall be deemed a final delivery under this contract and all the expenses thereby incurred on the goods shall be a lien thereon.

5.—ALSO, that goods are to be received by the Consignee immediately the Vessel is ready to discharge, and continuously at all such hours during the day and night as the Port Authorities may give permission for the Ship to work. And it is expressly understood that the articles named in this Bill of Lading shall be at the risk of the Owner, Shipper or Consignee thereof as soon as delivered from the tackle of each Steamer at the port of destination, and they shall be received by the Consignee package by package as so delivered, and if not taken away the same day by him they may (at the option of the Vessel's Agent) be sent to Store or Warehouse, or be permitted to lie where landed, at the expense and risk of the aforesaid Owner, Shipper or Consignee, and subject to rent. The Collector of the Port is hereby authorized to grant a general order for discharging immediately after the entry of the Ship.

6.—ALSO, that freight payable on weight is to be paid on the gross weight delivered from the steamship, freight payable on measurement is to be paid on the cubic contents as measured at New York, and entered on the margin thereof; full freight is payable on damaged goods, but no freight is due on any increase in bulk or weight caused by the absorption of water during the voyage. Freight, if payable at port of destination, to be paid in cash without deduction, and before delivery of any portion of the goods specified.

7.—ALSO, that if on a sale of the goods at destination for freight and charges, the proceeds fail to cover said freight and charges, the Carrier shall be entitled to recover the difference from the shipper.

8.—ALSO, that in the event of claims for short delivery at destination, the value, subject to foregoing limitations, shall be the market price at the port of destination, less all charges saved.

9.—ALSO, that the property covered by this Bill of Lading is subject to all the conditions expressed in the customary forms of Bills of Lading in use by said Steamships, Steam Railway or other Carriers carrying the goods.

AND FINALLY, in accepting this Bill of Lading, the Shipper, Owner and Consignee of the goods agree to be bound by all of its stipulations, exceptions and conditions, whether written or printed, as fully as if they were all signed by such Shipper, Owner or Consignee.

IN WITNESS WHEREOF, The undersigned have affirmed to *W.F. Collins & Co.* Bills of Lading, all of this tenor and date, one of which Bills being accomplished, the others to stand void. Weight, quality, contents and value unknown to

DATED AT NEW YORK *JUN 3-1921*

per *W.F. COLLINS & Co.* FORWARDING AGENTS

SATINOVER GALLERIES
27 WEST 56TH STREET
NEW YORK

TELEPHONE CIRCLE 1654
CABLE ADDRESS "OVERSATIN"

7 June 1921

Mr. F. Kleinberger
New-York.-

Cher Monsieur ;

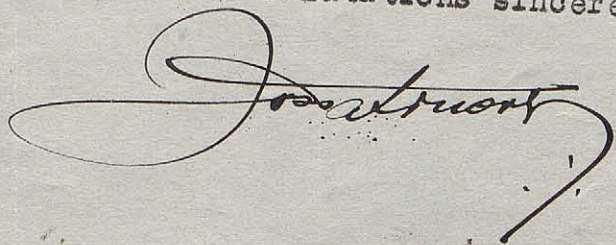
Vous me demandez des explications sur certaines negotiations que j'avais entamées concernant mon tableau par Pieter van Lint et que en suite je Vous ai vendu - n'ayant pas une acceptation à mes offres .
Voilà les faits :

Ayant acheté le tableau à Baltimore et pensant qu'il pourrait intéresser un Musée en Belgique ; j'ai écrit le 23 Avril à Messrs. Leroy Frères ; au Musée Royal de Bruxelles et au Musée d'Anvers .-

Le 19 Mai j'ai reçu un cable de Mr. Leroy demandant le prix pour le van Lint ; et je lui ai répondu tout de suite par cable .-
Je n'ai reçu aucune reponse de Mr. Leroy dans les 8 jours - je Vous l'ai vendu à Vous cash .-

Je recois maintenant une lettre de Mr. Leroy et du Musée de Bruxelles et un cable du Musée d'Anvers - qui arrivent trop tard .-
Je Vous les envoie tous ci-inclus.-

Veuillez agreer cher Monsieur mes salutations sincères



Bruxelles, le 13 mai 1921.

Messieurs,

Le tableau signé Pieter Van Lint dont vous nous avez envoyé la photographie accompagnée d'une notice, semble en effet fort intéressant au point de vue documentaire quant à l'histoire de notre école de peinture. Les membres de la Commission directrice du Musée de Bruxelles expriment le désir de l'examiner; je vous serais donc obligé de vouloir bien faire expédier à vos frais, risques et périls, et sans qu'il puisse résulter de ce chef, pour l'Administration du Musée, aucune sorte de responsabilité ou d'engagement, le tableau soit à mon nom, soit à MM. Le Roy, experts, 12 Place du Musée, qui ont reçu de vous, je crois, les renseignements nécessaires. Je vous transmettrai ensuite la décision prise au sujet d'un achat éventuel par l'Etat; c'est évidemment dans notre pays que pareil tableau paraît susceptible de trouver acquéreur.

Agréez, Messieurs, l'assurance de mes sentiments très distingués.

Le Conservateur en chef,

SATINOVER GALLERIES,
27 West 56th Street,
NEW-YORK.

F. Kleinberger Galleries, Inc.

Ancient Paintings

725 Fifth Avenue

ESTABLISHED
PARIS 1848

Bruxelles
New York le 12 Sept. 1921.

Monsieur Hierens-Gesaerts,
Conservateur en Chef
du Musée Royal à Bruxelles.
Cher Monsieur :-

Je vous prie de bien vouloir faire remettre
un tableau par Colin de Cottes, avec sa
caisse à Mr. Gaston Neumanns, d'ici,
quand il se présentera.

Veillez agréer, cher Monsieur, avec mes
remerciements, l'expression de mes sentiments
les meilleurs.

F. Kleinberger

P.S. Il vous sera probablement intéressant de savoir
que le portrait d'homme par Roger de la Pasture
de la Coll. Cardon est maintenant chez Mr. Mortimer
Schiff à New York et que le "Lionel d'Este" est égale-
ment à New York, dans la Coll. de Mr. Michael Friedsam.
Ceci pour votre vision très instructive.

Compliment de mon gendre, Mr. E. Speckling.

GALERIE NEUMANS

TABLEAUX ANCIENS

SCULPTURES

MEUBLES DES XVII^e ET XVIII^e SIÈCLES

ARTS D'EXTRÊME-ORIENT

Rue de Louvain, 102-104

BRUXELLES

TÉLÉPHONE BR. 4923

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : "EXPERNEUM"

GASTON NEUMANS ET FILS

EXPERTS

Bruxelles le 13 Septembre 1921

*Reçu de Monsieur le Conservateur
en Chef du Musée Royal des Beaux Arts
à Bruxelles un tableau flamant du
XV^e siècle Vierge à l'Enfant, appartenant
à Monsieur Kleinberger de New York*

Gaston Neumann

Colin de Caeste

5293/106

Paris le 19 juillet 1921.



Monsieur Fierens - Gevaert
Conservateur en Chef
du Musée Royal
Bruxelles.

Cher Monsieur :-

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre hon^{re} du 15 cour.

Le Colin de Coter est reconnu par le Dr Friedlaender et en merveilleux état. Il est d'autant plus intéressant que Mr Van de Put de South Kensington a pu identifier les armoiries comme celles du Comte et de la Comtesse Tenedilla. J'ai un opuscule écrite par Mr Van de Put que je vous soumettrai au commencement de septembre lorsque je me rendrai à Bruxelles. Le tableau pr Colin que le Comte possède ne vaut certainement pas mon tableau. -

Ne vous souciez pas de vos Créances, vous
savez bien que je me ferai un plaisir
de vous aider autant que je peux,
soit pour les échéances ou les prix.

J'ai acheté le Van Gint tel qu'il
est maintenant. Il ne me semble
pas que le nettoyage ait été trop fort.
Je crois plutôt qu'on ait mis un
verni un peu clair. Car le
tableau est en très bon état et
il n'y a pas de restaurations du
tout. Nous reparlerons de tout
ça en septembre, si vous voulez.

Je me sens extenué de fatigue
et il faut que j'aille me
reposer. Nous allons tous à
Carlsbad (Hotel Pupp) et nous
retrouverons vers le 1^{er} sept.

Veuillez garder les Cotes en tout
cas jusqu'à ce que je puisse vous voir
à Bruxelles.

Je vous prie, cher Monsieur, d'agréer
mes salutations les plus cordiales.

J. Kleinberger

Bruxelles, le 15 juillet 1921.

Cher Monsieur,

En sa dernière séance la Commission a émis un avis défavorable à l'acquisition de la Vierge attribuée à Colin de Coter; on estime en général qu'elle n'est pas tout à fait caractéristique de ce peintre, - lui-même imitateur du Maître de Flémalle et de Roger van der Weyden! Et puis, nos crédits sont entièrement absorbés par les achats à la vente Cardon. Heureusement que plusieurs donateurs sont venus à la rescousse.

Quant au Van Lint, si l'en déplore le nettoyage que ce tableau a subi, il ne manque pas d'intéresser les membres de notre Collège. Nous nous proposons d'en reparler. Voulez-vous donc avoir l'obligeance de ne faire reprendre que le "Colin de Coter" et nous permettre de garder encore un peu le Van Lint ?

Croyez, cher Monsieur, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Conservateur en chef,

A Monsieur F. KLEINBERGER,
Hôtel Regina,
Place de Rivoli,
PARIS.